Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

LE PARCOURS CITOYEN

→ LES 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

www.defense.gouv.fr/jdc

UN PARTENARIAT
DÉFENSE / ÉDUCATION NATIONALE
AU SERVICE DES JEUNES

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

UN ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET TRANSDISCIPLINAIRE

Renforcer le lien armées-nation tout en sensibilisant les jeunes au devoir de défense, tel est l'objectif de l'enseignement de défense.

Cet enseignement obligatoire s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré. Dispensé au collège puis au lycée, il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

Il s'effectue de deux manières :

- des enseignements particuliers, dans le cadre notamment des programmes d'éducation civique, qui répondent au besoin d'information et d'expression des élèves en donnant du sens au «devoir de défense» (...) ;
- des enseignements généraux, qui permettent de comprendre les enjeux comme l'évolution du contexte de la politique de défense et de donner un contenu à «l'esprit de défense».

Outre l'éducation civique, l'histoire et la géographie, les sciences économiques et sociales, d'autres disciplines doivent être sollicitées pour susciter la réflexion des élèves sur la défense nationale (...).

LA FORMATION

Concevoir des activités concourant au développement de la culture de défense des responsables du système éducatif, essentiellement les professeurs, est la mission confiée aux trinômes académiques.

Les trinômes organisent des actions d'information et de formation initiale ou continue (conférences, séminaires, colloques, visites d'unités militaires ou d'établissements de l'armement...), notamment dans le cadre des instituts universitaires de formation des maîtres ou du plan académique de formation.

Pour plus de renseignements : ***www.ihedn.fr,*** *rubrique «les enseignements de défense», onglet «trinôme académique» ou saisir «trinôme académique» sur le moteur de recherche du site de votre académie.*

LES RESSOURCES

DES DOCUMENTS

Un certain nombre de supports, fruits, pour la plupart, d'une coopération entre l'Éducation nationale et la Défense, sont disponibles, notamment :

- Enseigner la défense, association des professeurs d'histoire et de géographie, bulletin n°390, avril 2005 ;
- 99 questions sur la défense, ouvrage collectif dirigé par Paul-Henri Garcia, SCEREN-CRDP Languedoc-Roussillon, 2004 ;
- L'éducation à la citoyenneté - La défense au service de la paix, SCEREN-CNDP, 2004 ;
- La défense - Une histoire de citoyenneté, TDC n°796, CNDP, mai 2000 ;
- Les nouveaux enjeux de la défense, TDC n°40, SCEREN-CNDP, juin 2009.

DES SITES INTERNET

- le site **www.defense.gouv.fr/educadef** consacré aux questions d'éducation à la défense autour de trois rubriques : communauté éducative, espaces jeunes et ressources.
- **www.eduscol.education.fr**, rubrique «sommaire», onglets : «actions éducatives», «éducation à la défense» : textes de référence, programmes, ressources...

L'AIDE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère de la défense soutient des projets pédagogiques élaborés pour un groupe d'élèves à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements. Ces projets doivent avoir pour thème la Défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits du XXe siècle.

Comment présenter un projet : ***www.defense.gouv.fr/educadef*** *et www.eduscol.education.fr, rubrique «sommaire», onglets : «actions éducatives», «citoyenneté-actions éducatives», «mémoire et histoire».*

Le recensement à 16 ans (Michel faure)

LE RECENSEMENT

- Depuis le 1er janvier 1999, le recensement est **obligatoire et universel**.
- Il concerne tous les **garçons et les filles âgés de 16 ans**.
- Cette deuxième étape du Parcours citoyen est **fondamentale**.
- Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser **à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger)**, et ce **entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent**.

  Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- La mairie (ou le consulat) délivre une **attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen** soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée…).
- Le recensement **favorise l'inscription automatique sur les listes électorales**.

La JDC (Jean-Charles Kraehn)

LA JDC, UNE DÉMARCHE CITOYENNE À PART ENTIÈRE

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est la troisième étape du Parcours citoyen. La JDC est un rendez-vous obligatoire et indispensable entre les jeunes et la Défense. Elle concerne tous les jeunes Français, garçons et filles, entre 17 et 18 ans.

LES MESSAGES

CITOYENNETÉ

L'un des messages véhiculé par la JDC est l'importance des droits et des devoirs de tout citoyen. Un citoyen est avant tout un acteur responsable de sa vie. Mais c'est aussi un être capable d'intervenir au profit d'autrui, en situation de détresse physique (initiation au secourisme).

INFORMATION SUR LA DÉFENSE

La JDC permet tout particulièrement d'informer les jeunes Français sur les exigences et les enjeux de la Défense. La découverte du site d'accueil et des activités quotidiennes qui s'y déroulent comme les échanges entre les jeunes avec les militaires, contribuent à développer le lien entre les armées et la jeunesse.

AIDE À L'INSERTION

La JDC utilise des tests de détection créés par l'Education Nationale et permet d'orienter des jeunes vers les structures d'aides concernées.

L'aide à l'insertion implique des structures nationales et locales : Education nationale et structures d'enseignement (DRAF, DDEC), missions locales, établissement public d'insertion de la Défense, associations diverses.

AIDE AU RECRUTEMENT (ACTIVE ET RÉSERVE)

La JDC offre une information sur les opportunités professionnelles de la Défense. C'est pourquoi, le recueil des demandes d'informations est transmis systématiquement aux organismes et armées concernés.

APRÈS LA JDC

JEUNESSE DÉFENSE +

Pour poursuivre la JDC, des informations complémentaires sont disponibles dans la rubrique «jeunesse défense +» : http://www.defense.gouv.fr/jdc

Depuis la loi de 1997 suspendant l'appel sous les drapeaux, un parcours de citoyenneté que doit accomplir chaque jeune a été mis en place. Il comporte trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement et la journée défense et citoyenneté, au cours desquelles interviennent successivement l'Éducation nationale, les mairies et la Défense.

Au sein du ministère de la défense, outre les armées, deux directions du secrétariat général pour l'administration (SGA) sont plus particulièrement chargées de la mise en œuvre de ce parcours :

- la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) qui élabore la politique éducative du ministère ;
- la direction du service national (DSN) qui met en œuvre la politique du service national. Elle organise, gère et conduit la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

14 rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07

SITE INTERNET › *www.defense.gouv.fr/sga*

COURRIEL › *webmestre-sga@sga.defense.gouv.fr*

SGA/DIRECTION DU SERVICE NATIONAL (SGA/DSN)

SITE INTERNET › *www.defense.gouv.fr/jdc*

COURRIEL › *dsn-ac-cdt-mlp@sga.defense.gouv.fr*

© SGA.Com 2010